

Relevé de décisions :

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 21 mars 2017 :

Le Conseil syndical, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 21 mars 2017.

2) Programme de travaux « réhabilitation du réseau de déchèteries » :

Le Conseil syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer les avenants aux marchés de travaux tels que présentés, pour les travaux supplémentaires dans le cadre de la réhabilitation de la déchèterie de Trambly, pour un montant total de travaux de 37 009.79 € HT.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer tous les documents afférents à l'achat de ce terrain, et autorise le Président à signer, tous les documents officialisant l'échange des parcelles présentées.

3) Projet de méthanisation agricole :

Le Conseil syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant, tel que présenté en annexe, et accepte de lancer l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour ce projet. Il autorise, également, le Président à signer les documents correspondants.

4) Admissions en non-valeurs :

Le Conseil syndical, à l'unanimité, valide les deux demandes d'admission en non valeurs pour la somme de 88.10 €, et autorise le mandatement de ces redevances pour un montant de 88.10 € au compte de dépenses 6541 sur le budget du SIRTOM.

5) Rapport déchets 2016 :

Le Conseil syndical, à l'unanimité, approuve le rapport déchets annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

6) Modification des statuts du Syndicat Mixte d'Elimination, de Traitement et de Valorisation des déchets Beaujolais Dombes (SYTRAIIVAL) de la Communauté de Communes du Mâconnais-Beaujolais:

Le Conseil syndical, à l'unanimité, approuve les modifications apportées aux statuts du SYTRAIIVAL, telles que présentées.

7) Convention SYTRAIIVAL transport :

Le Conseil syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention financière de remboursement des coûts de transfert, telle que présentée.

Michel MAYA accueille les participants et remercie les personnes présentes.

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 21 mars 2017 :

Michel MAYA propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 21 mars 2017. Le Conseil syndical, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 21 mars 2017.

Michel MAYA présente ensuite l'ordre du jour.

2) Programme de travaux « réhabilitation du réseau de déchèteries » :

Michel MAYA explique qu'il va être proposé de reporter les travaux de la déchèterie de Cluny et laisse la parole à Bertrand DEVILLARD. Il informe que les travaux de la déchèterie de Trambly ont débuté le 10 avril 2017 et devraient être terminés le 1^{er} juillet 2017.

Les dépenses prévisionnelles pour ces travaux étaient de 211 162.01 € H.T. / marchés de travaux (estimations initiales : 275 000 €).

Des travaux supplémentaires non prévus dans le cadre du marché sont à réaliser pour lesquels il est nécessaire de procéder à la signature d'avenants :

- l'extension des quais de cette déchèterie se situe sur un fond de carrière ce qui implique des difficultés et nécessite des outillages spécifiques pour briser les roches afin de pouvoir faire les tranchées nécessaires aux travaux,
- la pose de murets en remplacement de bordures simples est nécessaire sur la partie des bas de quais nouvellement créés afin de pouvoir répondre à la demande de la DREAL de disposer d'une zone de rétention des eaux de ruissellements d'incendie de 120 m³,

- la DREAL a également demandé des aménagements spécifiques du bassin incendie (clôture, portail d'accès, adduction d'eau pour remplissage si sécheresse),
- l'installation d'un candélabre supplémentaire à l'entrée du site,
- la suppression des plantations de haies vives de protection du fait du sous-rocheux et la diminution des linéaires de clôtures du fait de la présence de végétation dense en pied de front de l'ancienne carrière.

Ces travaux supplémentaires nécessitent la signature d'avenants pour les lots suivants :

- Lot 1 : terrassements / VRD : 15 574.81 € H.T.
- Lot 2 : génie civil : 20 240.38 € H.T.
- Lot 3 : 2 155.05 € H.T.
- Lot 5 : - 960.45 € H.T.

TOTAL : 37 009.79 € H.T.

Le Bureau propose au Conseil syndical d'autoriser le Président à signer ces avenants.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé du Président, autorise le Président à signer les avenants aux marchés de travaux, tels que présentés ci-dessus, pour les travaux supplémentaires dans le cadre de la réhabilitation de la déchèterie de Trambly, pour un montant total de travaux de 37 009.79 € HT.

Michel MAYA indique qu'après discussion avec le Bureau du SIRTOM, il est proposé de reporter les travaux de réhabilitation de la déchèterie de Cluny en attendant de trouver une solution optimale et de lancer les travaux sur les 2 autres déchèteries de Tramayes et La Guiche. Il est important, aussi, ce soir d'acter l'achat du terrain pour continuer les négociations.

Ensuite, il revient sur le dossier de l'agrandissement de la déchèterie de Cluny, il explique les faits et les négociations en cours avec M. LAMBERT.

Il indique que dans le cadre des travaux de réhabilitation de la déchèterie de Cluny une extension est nécessaire pour une superficie de l'ordre de 600 à 1 160 m² (selon l'emplacement de l'aire de retournement des camions). La parcelle jouxtant la déchèterie a une superficie de 2 744 m². Le programme initial prévoyait l'achat de la parcelle dans son ensemble permettant au SIRTOM d'avoir une réserve foncière d'environ 2 000 m² pour développer les activités de broyage des branchages et de stockage de bennes et bacs à proximité de la déchèterie.

L'achat de ce terrain jouxtant la déchèterie pose des difficultés du fait des propositions financières du propriétaire hors budget (12 € du m² proposé et budgété par le SIRTOM et 30 € du m² proposé par le vendeur).

Le propriétaire de la parcelle suivante celle qui intéresse le SIRTOM pour l'extension de la déchèterie, accepte de vendre celle-ci à 11.81 € du m² (pour 3 049 m²). De fait, il peut être envisagé un échange de parcelle.

En dernier ressort, si le SIRTOM ne peut pas acquérir toute ou partie de la parcelle jouxtant la déchèterie actuelle, une modification du projet d'extension sera nécessaire (une solution étant la possibilité de déposer les déchets verts et/ou les gravats directement sur une plate-forme dallée sans quais sur la parcelle de 3 049 m²).

La parcelle concernée appartient à la SCI MONTGOUBOT. Par courrier du 28 avril 2017, le Président du SIRTOM a demandé si cette structure acceptait de céder cette parcelle. La SCI MONTGOUBOT a répondu par courrier du 10 mai 2017 qu'elle acceptait de céder cette parcelle pour un prix de cession de 36 000 € et en indiquant que les frais de bornage et de notaire étaient à la charge du SIRTOM.

M. BESSON demande si le projet de méthanisation est accepté avant de valider l'achat du terrain.

Michel MAYA répond qu'il n'y a aucun frein, c'est vraiment une petite unité. Du fait de la proximité avec la voie du TGV, la DDT et la DREAL ont été consultées et n'émettent aucune barrière à ce projet. De plus, le terrain est déjà en partie nivelé donc il n'y a pratiquement aucun terrassement à faire. Des containers pourraient être directement posés sur le terrain pour être remplis au fur et à mesure ; seuls un peu de génie civil et la pose d'enrobé seraient à prévoir. Il y aurait beaucoup moins de contraintes ici qu'à côté du quai de transfert.

M. BESSON souhaite savoir si la Préfecture a donné son accord.

Michel MAYA dit que le projet est validé par les services de l'Etat.

M. TROCHARD demande s'il n'est pas possible d'acheter les 2 terrains.

Michel MAYA explique qu'à la base c'était l'idée mais que les négociations avec M LAMBERT sont difficiles.

M. MAZZIER dit qu'il faudrait lui proposer un autre terrain proche de chez lui pour faire l'échange.

Michel MAYA répond que c'est bien ce qui est souhaité, c'est pour cela qu'il faut encore un peu de temps pour voir si cela peut aboutir.

Michel MAYA explique qu'une enveloppe de 35 000 € était prévue au budget pour cet achat.

M. ROULON trouve bien dommage qu'il ne soit pas possible d'acquérir le terrain qui jouxte la déchèterie pour que les deux projets soient l'un à côté de l'autre.

Le Bureau propose au Conseil syndical d'acquérir la parcelle de 3 049 m² pour un coût de 36 000 € (frais notariaux à la charge du SIRTOM, soit environ 1 500 €) et d'autoriser le Président à signer les documents correspondants ; ainsi que, le cas échéant, les documents officialisant les échanges des parcelles présentées.

Michel MAYA demande que l'achat du terrain soit voté.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, l'exposé du Président entendu, autorise le Président à signer tous les documents afférents à l'achat de ce terrain, et autorise le Président à signer tous les documents officialisant l'échange des parcelles présentées.

Bertrand DEVILLARD rajoute qu'il est nécessaire de relancer une consultation en septembre pour acter les travaux des deux autres déchèteries.

3) Projet de méthanisation agricole :

Michel MAYA informe que le Comité de pilotage du projet de méthanisation agricole s'est réuni le 28 avril 2017. Les décisions prises lors de ce COPIL ont été les suivantes :

- maintien de la volonté des partenaires de développer une unité de méthanisation agricole « pilote » (de type voie sèche, compacte et modulable) afin de pouvoir répondre aux besoins de gestion des déchets (déchets agricoles, déchets verts, déchets équins, bio déchets) ;
- volonté de reproductibilité de cette unité pour aider à développer des projets de groupements d'agriculteurs ;
- utilisation du bio gaz par cogénération et récupération de la chaleur pour le séchage de plaquettes bois et/ou fourrages ;
- mise en place d'une Société d'Economie Mixte (SEM) pour gérer cette unité.

Les partenaires financiers de cette opération seraient la Communauté de communes du Clunisois, le SIRTOM et la société VBE ; ainsi que le financement citoyen.

Les partenaires techniques supplémentaires sont la Chambre d'Agriculture, l'ADEME, l'Institut Français du Cheval (IFCE / Haras / Equivallée) et la Mairie de Cluny.

Le positionnement de l'unité pourrait être à côté de la déchèterie de Cluny (permettant une efficacité économique de l'extension de la déchèterie du fait du dépôt direct des déchets verts sur le site de méthanisation et donc la réduction des besoins en quais supplémentaires).

Le projet sera de taille plus modeste (puissance plutôt de l'ordre de 30 à 60 kW au lieu des 150 kW du projet initial). Il fera en outre appel à une technologie plus modulable (technologie en voie sèche avec caissons).

Seuls les gisements de matières méthanisables des membres du COPIL seraient mobilisés (Equivallée/IFCE, Ferme de Jalogny et SIRTOM), soit environ 3 000 tonnes de matières annuelles.

L'idée est d'avoir un projet pilote qui apporte un retour d'expérience et ouvre la voie au développement territorial de la méthanisation-séchage, idée partagée et soutenue par l'ADEME.

Le Président rappelle qu'une étude juridique avait été conduite dans le cadre du projet précédent.

Les partenaires ayant confirmé leur accord, le projet peut reprendre et lancer une étude d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et les études de préfiguration. L'AMO est estimée à 20 000 € H.T. L'ADEME subventionne à hauteur de 70 % : 6 000 €/H.T. resteraient donc à charge des partenaires à parts égales.

Dès le début du projet (2009) un groupement de commandes avait été passé pour la réalisation des études successives. La composition de ce groupement de commande a évolué plusieurs fois en fonction des partenaires présents dans le projet. Lors de la dernière étape, le groupement comportait la CCC, le SIRTOM, la commune de Cluny et la Chambre d'Agriculture 71 (CA71).

La convention de groupement de commandes doit être aujourd'hui modifiée, par avenant, du fait du retrait de la CA 71 et de la commune de Cluny.

Le Bureau propose au Conseil syndical d'autoriser le Président à signer cet avenant tel que présenté en annexe, de lancer l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour ce projet et de signer les documents correspondants.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé du Président, autorise le Président à signer l'avenant, tel que présenté en annexe, et accepte de lancer l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour ce projet. Il autorise, également, le Président à signer les documents correspondants.

4) Admissions en non-valeurs:

Michel MAYA explique que la Perception de Cluny demande au SIRTOM de prendre une décision d'admission en non valeurs pour des sommes dues par deux redevables dans le cadre de la redevance d'utilisation de la déchèterie pour l'accueil des déchets de professionnels.

Il s'agit de sommes dues sur les exercices 2009 / 2010 / 2012 et 2014 pour un total de 88.10 €. Les deux entreprises ont été placées en situation de liquidation judiciaire.

Le Président propose la validation de ces deux demandes d'admission en non valeurs.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé du Président, valide les deux demandes d'admission en non valeurs pour la somme de 88.10 €, et autorise le mandatement de ces redevances pour un montant de 88.10 € au compte de dépenses 6541 sur le budget du SIRTOM.

5) Rapport déchets 2016 :

Michel MAYA indique que les tonnages baissent en ordures ménagères, les effets du Territoire ZDZG mis en place à l'automne 2015 continuent à être positifs.

Il laisse ensuite la parole à Bertrand DEVILLARD pour présenter ce rapport déchets 2016 sur un Power Point et précise qu'en 2016, il y avait toujours les 3 Communautés de communes.

Il rappelle que se trouvent dans ce rapport des indicateurs sur les coûts du service et que ceux-ci sont calculés selon une méthodologie nationale proposée par l'ADEME (compta coût) basée sur la mise en place d'une comptabilité analytique. Il informe les élus que sur le site www.sinoe.org sont répertoriées toutes les informations des collectivités adhérentes à cette démarche. Ce partage d'information permet la comparaison objective des résultats des collectivités. Il rappelle que ce rapport est disponible en ligne sur le site Internet du SIRTOM (www.sirtomgrosne.fr).

Les éléments importants à retenir pour l'année 2016 sont :

- a) Baisse des ratios en kg/habitant d'ordures ménagères de 2.6 % par rapport à 2015 (- 5 kg/habitant / 186 kg/hab.),
- b) Stabilisation des ratios en kg/habitant des emballages triés, hors verre, (16 kg/hab.) par rapport à 2015, avec un taux de refus de tri de 19 % (59.41 tonnes),
- c) Augmentation des ratios en kg/habitant des papiers triés de 8 % (+ 2 kg/habitant / 27 kg/hab.) par rapport à 2015, avec un taux de refus de tri de 7 % (38.19 tonnes),
- d) Augmentation des ratios en kg/habitant de verre de 1.8 % (+ 1 kg/habitant / 57 kg/hab.) par rapport à 2015,
- e) Augmentation des ratios en kg/habitant de 5.42 % (+ 11 kg/habitant / 214 kg/hab.) pour les quantités collectées en déchèteries par rapport à 2015,
- f) Quantités totales de déchets traités 2016: 11 231.4 tonnes, soit + 3 % (en poids) par rapport à 2015 (10 023 tonnes sans gravats, soit + 2.8 % (en poids) / 501 kg/habitant contre 491 kg/hab. en 2015 / + 2 %),
- g) Taux de valorisation des déchets 2016 : 50.2 % (2015 : 48.8 %),
- h) Baisse de 0.9 % du coût complet par habitant H.T. (123.33 € / 2015 : 124.48 €),
- j) Baisse de 2.6 % du coût complet à la tonne gérée H.T. (245.11 € / 2015 : 251.64 €).

A noter, que ce rapport est basé sur une population du territoire à 19 710 habitants.

M. MAISON demande quel retour il y a sur les refus de collecte.

Bertrand DEVILLARD explique que dès rentrés de tournées les agents donnent les refus de tri et que les informations sont remontées aux communes pour les points de regroupements. Il arrive, parfois, que des particuliers essaient de dissimuler, tant bien que mal, le refus au fond du bac pour qu'il soit collecté la fois suivante mais ce n'est pas la majorité.

Il y a eu des points noirs sur certaines communes qui ont été vus avec les délégués du SIRTOM et les retours sont plus que positifs.

Bertrand DEVILLARD en profite, également, pour redire que les cartons et les cartonnettes ne vont pas dans les colonnes d'apport volontaire de papier. Des affiches ont été collées sur les PAV papier mais elles ont, pour la plupart, disparues ; il va donc falloir procéder autrement en fixant une barrette métallique sur l'ouverture pour qu'il ne soit plus possible d'y mettre des cartons.

M. DEHOUCK relaie également l'information que les cartons et cartonnettes peuvent être valorisés et qu'ils vont dans le bac jaune.

Mme LANCIAUX demande qui s'occupe de débarrasser les placettes de l'Office HLM quand il y a toutes sortes de choses.

Bertrand DEVILLARD dit qu'elles sont gérées par l'OPAC et si l'information est donnée le SIRTOM les prévient.

M. MAZZIER demande où en est l'évolution des consignes de tri (pot de yaourt, autres emballages...) ?

Michel MAYA indique que pour le moment il n'y a pas de solution de tri et de valorisation sur notre territoire. C'est en train de se mettre en place sur certains territoires avant d'être étendu à partir de 2020.

Mme PINTO demande si les locations de broyeur et de tondeuse fonctionnent.

Bertrand DEVILLARD répond que ça fonctionne mieux pour les broyeurs que les tondeuses.

M. MAZZIER explique que la tonte mulching nécessite de tondre plus souvent.

M. PIEBOURG est de son avis, surtout au printemps il est nécessaire de le faire toutes les semaines.

Bertrand DEVILLARD répond que ce n'est pas aussi évident que cela et que tout dépend du résultat final souhaité.

Mme DAMMAN pense que 186 kg/an/habitant d'ordures ménagères c'est beaucoup. Il faudrait que chacun pèse sa poubelle.

Bertrand DEVILLARD en profite pour rappeler que les personnes qui ont été « foyers témoins » dans le cadre de l'opération « poules » ont pesé leur poubelle et se sont rendu compte de leur quantité de déchets ce qui les a amenés à baisser leur production.

Michel MAYA rappelle que ce rapport doit faire l'objet d'une large diffusion aux communes et au public. Dès son adoption par le Conseil Syndical, il sera disponible sur le site internet du SIRTOM de la Vallée de la Grosne.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé du Président, approuve le rapport déchets annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

6) Modification des statuts du Syndicat Mixte d'Elimination, de Traitement et de Valorisation des déchets Beaujolais Dombes (SYTRAIVAL) de la Communauté de Communes du Mâconnais-Beaujolais :

Michel MAYA rappelle que le SYTRAIVAL est un Syndicat Mixte constitué selon les dispositions de l'article L-5212-16, L-5711-1, L-5211-1 du CGCT. Il s'agit d'un syndicat à la carte ayant quatre groupes de compétences.

Suite à la réforme territoriale issue de la Loi NOTRe au 1^{er} janvier 2017 certains EPCI adhérents se sont regroupés :

- La Communauté de Communes "Beaujolais Mâconnais" a fusionné avec la Communauté d'Agglomération "Mâconnais Val de Saône" (CAMVAL) pour devenir la Communauté d'Agglomération "Mâconnais Beaujolais Agglomération".
- Intégration de la Communauté de Communes du Haut Beaujolais dans la Communauté de Communes Saône Beaujolais.

En conséquence, les articles suivants des statuts sont modifiés :

Article 1^{er} : COMPOSITION :

Il est formé entre les établissements publics de coopération intercommunale des départements du Rhône et de l'Ain et de la Saône-et-Loire ci-après désignés :

Agglomération de Villefranche Beaujolais (AVB)
 Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées
 Communauté de Communes Saône Beaujolais
 Communauté de Communes de l'Ouest Rhodanien (COR)
 Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle
 Communauté d'Agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération (EPCI), pour le périmètre de la Communauté de Communes "Beaujolais Mâconnais" au 31/12/2016 ;

SMICTOM Saône Dombes
 SMIDOM de Thoissey
 SIRTOM VALLEE de la Grosne

Article 3 : ADHESION A UNE COMPETENCE

Le tableau modifié fixant par EPCI les compétences auxquelles elles adhèrent sera le suivant :

	COMPETENCES TRANSFEREES			
	N°1	N°2	N°3	N°4
	Gestion des installations et valorisation énergétique	Compostage	Collecte sélective	Centre d'enfouissement technique de classe III
AGGLOMERATION de VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS	x	x	x	x
CC BEAUJOLAIS PIERRES DOREES	x	X	X	X
CC SAONE BEAUJOLAIS	x	x	x	x
CC de L'OUEST RHODANIEN (COR)	x		X	
CC DU PAYS L'ARBRESLE	x		x	x
C d'Agglo Mâconnais Beaujolais Agglomération pour la partie C.C Mâconnais Beaujolais	x			
SMICTOM SAONE DOMBES	x	x	x	
SMIDOM DE THOISSEY	x	x	x	x
SIRTOM VALLEE de la GROSNE	x		x	

Article 5 : COMPOSITION DU COMITE

Le comité du syndicat mixte est composé de délégués élus par l'assemblée délibérante de chaque groupement membre. La représentation des établissements publics de coopération intercommunale au sein du comité est fixée proportionnellement à l'importance de leur population déterminée à la date du renouvellement général des conseils municipaux.

Chaque EPCI membre comptant plus de 8 000 habitants est représenté au comité syndical par un délégué par tranche de 8 000 habitants, chaque tranche entamée donnant droit à un délégué. Chaque établissement désigne également des délégués suppléants. Le nombre de délégués suppléants par groupement est égal à la moitié arrondie supérieurement du nombre de délégués titulaires et au minimum de deux par groupement membre.

Sauf en cas de modification de périmètre, ce nombre de délégués est fixé pour la durée du mandat municipal. Il sera actualisé lors du renouvellement des conseils municipaux. Dans le cas de modification de périmètre, la population prise en compte pour ces modifications sera également celle du dernier renouvellement des conseils municipaux.

Les EPCI de moins de 8 000 habitants sont représentés par un délégué au comité syndical et désignent deux délégués suppléants.

Les délégués suppléants ne pourront siéger au comité syndical qu'en cas d'empêchement du titulaire désigné par le même EPCI.

Pour la mandature en cours ces chiffres sont les suivants :

	Population municipale retenue 1 ^{er} janvier 2014	Nombre de délégués titulaires	Nombre de délégués suppléants
AGGLOMERATION de VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS (AVB)	72 328	10	5
CC BEAUJOLAIS PIERRES DOREES (C.C.BPD)	46 432	6	3
CC SAONE BEAUJOLAIS (C.C.SB)	41 595	6	3
CC de L'OUEST RHODANIEN (C.O.R)	49 401	7	4
CC DU PAYS L'ARBRESLE (C.C PA)	36 286	5	3
C d'Agglo Mâconnais Beaujolais Agglomération pour la partie C.C Mâconnais Beaujolais	13 776	2	1
SMICTOM SAONE DOMBES	37 383	5	3
SMIDOM DE THOISSEY	33 877	5	3
SIRTOM VALLEE de la GROSNE	19 860	3	2
TOTAUX	350 938	49	27

Il est proposé d'approuver les modifications apportées aux statuts du SYTRAIVAL.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé du Président, approuve les modifications apportées aux statuts du SYTRAIVAL telles que présentées.

7) Questions diverses

Inauguration de la déchèterie de Trambly, le samedi 1^{er} juillet à partir de 10 h, tous les délégués sont cordialement invités.

Convention SYTRAIVAL transport :

Michel MAYA rappelle que dans le cadre de l'adhésion au SYTRAIVAL, il a été défini que le SIRTOM prene à sa charge le transfert des déchets et que le SYTRAIVAL rembourse les coûts de transfert sur la base des tonnages effectifs relevés et par application des coûts kilométriques validés (réactualisation annuelle).

Pour 2017, ces coûts kilométriques sont les suivants :

- 0.207 €/t/km pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et les Déchets Non Recyclables (DNR) des déchèteries (soit 24 €/t pour le vidage à Villefranche-sur-Saône et St Etienne sur Chalaronne - 9 €/t pour vidage à Mâcon lors d'arrêts techniques).

La convention financière est présentée en annexe. Le Bureau propose d'autoriser le Président à signer celle-ci.

Le Conseil syndical, après avoir entendu l'exposé du Président, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention financière de remboursement des coûts de transfert, telle que présentée.

Mme GAUTHIER DE BELLEFOND demande quand seront équipées les nouvelles communes de bacs jaunes ?

Bertrand DEVILLARD répond que ce sera pour la fin d'année afin de les collecter en 2018.

Bertrand DEVILLARD ajoute que le camion d'ordures ménagères budgété pour 210 000 € est annoncé à 180 000 €, c'est une bonne nouvelle. Il indique, aussi, que 1 260 bacs individuels et 125 bacs collectifs ont été achetés pour être distribués aux nouvelles communes, non encore équipées.

Il adresse ses remerciements aux élus de Joncy qui ont participé à la distribution des bacs sur leur commune.

La séance est levée à 20 h 15.